



Communiqué

La Fondation collective Vita réalise un rendement des placements réjouissant de 6,76%

Zurich, le 22 mars 2018 – La Fondation collective Vita a réalisé en 2017 un rendement de 6,76%. La stratégie de placement largement diversifiée et axée sur le long terme fait ses preuves. Ainsi, les assurés de la plus grande institution de prévoyance semi-autonome de Suisse profitent à nouveau en 2018 d'une rémunération supérieure à la moyenne de leurs avoirs de vieillesse.

La Fondation collective Vita enregistre en 2017 une performance de placement de 6,76%. La forte contribution à la performance des actions dans le portefeuille de placement largement diversifié a été déterminante pour ce résultat réjouissant. Les autres catégories de placement ont connu elles aussi une évolution positive. Vous trouverez les détails dans le [reporting de placement](#) au 31 décembre 2017.

Les assurés profitent à plus d'un titre

Les assurés de la Fondation collective Vita profitent directement du résultat de placement réjouissant grâce à un modèle de prévoyance novateur. Le modèle de prévoyance permet une répartition équitable des revenus des placements réalisés, sous la forme d'une rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse.

«Nous évoluons dans le marché semi-autonome, ce qui nous aide à diversifier plus largement notre stratégie de placement et à réaliser ainsi une bonne performance», explique Werner Wüthrich, directeur de la Fondation collective Vita. «Nos assurés profitent donc doublement: d'une part de la performance améliorée; d'autre part de notre modèle d'intérêts, qui répercute rapidement sur eux la plus grande partie possible des revenus des placements.»

Les assurés de longue date profitent particulièrement beaucoup de la rémunération supérieure à la moyenne, car ils ont contribué par le passé de façon déterminante à l'évolution positive, grâce à leur capital de prévoyance.

Fondation collective Vita
www.vita.ch

Media Relations
Hagenholzstrasse 60 Case
postale | 8085 Zurich
Téléphone +41 44 628 75 75

media@vitasammelstiftung.ch

Leurs avoirs de prévoyance seront rémunérés en 2018 pour la partie obligatoire à raison de 2,4% (1,4% de plus que l'intérêt minimum LPP de 1%) et pour la partie surobligatoire, à raison de 3,15%. En moyenne, la Fondation collective Vita a accordé au cours des cinq dernières années dans le régime obligatoire une rémunération de 2,33%, et dans le régime surobligatoire une rémunération de 3,03%. «En comparaison du marché, cette valeur moyenne est attractive. Elle nous permet de fournir une précieuse contribution aux avoirs de vieillesse de nos assurés, ainsi qu'à un avenir financier sans soucis», se félicite Werner Wüthrich.

Avec quelque 21'000 entreprises, la plus grande fondation collective semi-autonome

Avec 125'000 assurés actifs et environ 21'000 sociétés, la Fondation collective Vita est la plus grande fondation collective semi-autonome de Suisse. Elle présente un bon rapport entre assurés actifs, rentières et rentiers et gère une fortune à hauteur d'environ CHF 13 milliards.

Pour de plus amples informations:

Fondation collective Vita

Media Relations

Tél. +41 44 628 75 75

media@vitasammelstiftung.ch

Modèle de prévoyance Vita

À partir des revenus des placements d'une année, qui dépassent le 31 octobre le taux de couverture ciblé de 106%, la Fondation collective constitue une réserve d'intérêts. À partir de cette réserve, elle distribue aux assurés une rémunération supplémentaire échelonnée sur cinq ans. Les assurés d'entreprises affiliées depuis au moins une année à la Fondation collective Vita au moment de la constitution profitent de la rémunération supplémentaire.

Vous pouvez consulter le présent communiqué sur le site www.vita.ch.

La **Fondation collective Vita** est la plus importante fondation collective semi-autonome en Suisse. Quelque 21'000 entreprises affiliées, avec 125'000 assurés en tout, ont confié la prévoyance professionnelle à la Fondation collective Vita. Elle a été fondée en 2004 par Zurich en tant que fondation collective semi-autonome et offre à toutes les entreprises une prévoyance professionnelle simple sûre et claire, à des conditions attractives. Semi-autonome signifie que la Fondation collective Vita est responsable des placements de capitaux et que Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA assure les risques.

Pour les clients, cette séparation ne présente que des avantages – transparence, rémunération adaptée au marché, participation intégrale au succès des placements, sécurité et flexibilité. La Fondation collective Vita s'est développée, grâce à son modèle novateur, en leader du marché parmi les fondations collectives semi-autonomes. www.vita.ch